



Rapporteur : Mme BILLARD

Commission n°3

31 - Personnes handicapées

Evaluation du dispositif breillien des sections annexes d'Esat réalisée en 2021

Le jeudi 23 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Dans un contexte national d'évolution des discours sociétaux et des réponses législatives autour d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap, le Département d'Ille-et-Vilaine a développé son engagement en incitant et soutenant le développement de réponses adaptées et innovantes. Il a ainsi souhaité développer une politique forte *via* notamment le soutien à la création et au développement de sections annexes d'ESAT dès la fin des années 80.

Les sections annexes répondent à 3 enjeux forts : préparer les personnes en situation de handicap aptes à travailler à leur insertion professionnelle ; accompagner le maintien en emploi de celles qui exercent une activité en ESAT; préparer à la retraite les plus âgées d'entre elles ; dans l'optique de maintenir ou développer leur autonomie, en respectant le principe d'autodétermination des personnes, tout en travaillant sur les moments de transition dans leurs parcours et le lien avec la vie sociale.

Le Département a investi ce champ de manière forte et volontariste. Ce type de dispositif n'existe pas sur tout le territoire national. Son action s'effectue au travers de 2 axes d'intervention : il soutient financièrement intégralement les structures porteuses d'ESAT qui veulent développer une section annexe ; il est leur interlocuteur unique mais ne se limite pas dans les échanges aux seules sections annexes (SA) d'ESAT.

Compte-tenu du fait que le modèle des SA d'ESAT a été imaginé il y a plus de 30 ans et n'a pas été révisé depuis, le Département a souhaité tirer les enseignements de l'expérience vécue. De plus, l'offre d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap ayant évolué ces dernières décennies, ainsi que les profils et besoins des publics, la collectivité a souhaité s'interroger sur ce dispositif et son adaptation aux besoins des générations actuelles et futures en déployant une démarche d'évaluation, afin de nourrir la décision des élu.es quant aux évolutions souhaitées. Le service Contrôle de gestion, évaluation et audit du Département a réalisé cette évaluation de mars à octobre 2021.

Méthode

Ont été associés à la démarche d'évaluation les acteurs concernés : 37 acteurs internes, externes, partenaires et 205 usager.ère.s. Ainsi, au total 242 acteurs ont participé à l'évaluation par voie d'entretiens individuels et collectifs, comportant essentiellement des questions ouvertes et qualitatives, ainsi que par voie de questionnaire pour une grande partie des usager.ères.

Contexte

Le dispositif a été essaimé sur tout le territoire départemental (milieu urbain, rural, semi-urbain, est, ouest, nord, sud, centre). Il existe ainsi 16 Sections annexes en Ille-et-Vilaine représentant 244 places subventionnées annuellement et exclusivement par le Département à hauteur d'environ 1,9 M€ de coût annuel.

Au total, 523 personnes ont été accompagnées en section annexe entre 2017-2020 dont 153 sont sorties du dispositif et 374 sont actuellement accompagnées.

Les personnes en situation de handicap sont orientées en section annexe (SA) exclusivement par les ESAT, cela ne relève pas d'une décision de la MDPH. Cette formule permet le recours au temps partiel en ESAT et le reste en SA. L'accompagnement s'articule pour les plus jeunes autour d'activités socioculturelles ou bénévoles à caractère professionnel sans contrainte de productivité, visant à développer l'autonomie et les compétences relationnelles ; pour les plus âgés autour d'actions d'accompagnement à la retraite avec des journées d'information « droits retraite » ou des entretiens individuels de conseil, des activités bénévoles pour favoriser le lien social et préparer à l'autonomie en retraite.

Résultats

Au global, on constate que le dispositif est protéiforme et riche. Cependant, il est peu piloté par le Département. En réponse à ce flou, les acteurs ont investi le dispositif à leur manière, ce qui est

constitutif à la fois d'une richesse de l'offre et des réponses adaptées à l'hétérogénéité des publics.

Le dispositif est adapté aux besoins avec des effets très positifs pour les bénéficiaires : ainsi, l'ouverture du dispositif sur le territoire et son ancrage en local sont une des clés de sa réussite. Il constitue, de plus, une réponse souple et adaptée aux besoins spécifiques des personnes tant par le type d'accompagnement prodigué que par la grande diversification des activités en réponse à la variété des besoins des publics. En ce sens, il constitue une réponse efficace à des besoins prégnants.

Ce dispositif a également des impacts forts pour les usagers, qui plébiscitent la SA comme une réponse à leurs besoins. En effet, la section annexe constitue un tremplin ou un sas pour un parcours professionnel durable et tenable, ainsi qu'une réponse en direction des plus âgés. Il est également un tremplin vers autre chose que le travail pour les plus fragiles ainsi qu'une réponse « sociale » temporaire aux moments pivot des transitions.

Son rôle préventif est indéniable (prévention des rechutes et décompensations, régulations des glissements vers les conduites addictives), et il fait rempart en attendant qu'une solution soit mise en œuvre pour les usagers.

Selon les usager.ères, la SA leur apporte un mieux-être global et des apports majeurs : 73 % des usagers enquêtés disent ainsi se sentir mieux qu'avant. La SA les apaise par rapport au rythme de leur vie, leur permet de pratiquer de multiples activités ou d'en découvrir de nouvelles, ce qui met à distance leurs problématiques et génère de l'épanouissement ; elle permet aussi de développer les relations sociales. D'ailleurs, la note qu'ils lui attribuent est de 8,9 sur 10, et 80 % d'entre eux.elles recommanderaient leur SA à une personne de leur entourage si elle en avait besoin.

Cependant, on constate que le dispositif gagnerait à être plus fluide : il a en effet tendance à s'autoalimenter et le Département n'a pas de lisibilité sur les listes d'attente. De plus, on constate un risque de rigidification du dispositif ou d'effet de filière, et un risque d'embolisation avec une possible arrivée massive de nouveaux publics liée au fort développement de la politique d'inclusion par le travail.

En outre, le dispositif peut paraître noyé dans un écosystème d'offre d'accompagnement riche, mais en perpétuel mouvement et peu lisible. Etant complémentaires des ESAT, les SA sont très liées à l'évolution de l'offre. Ainsi, elles pallieraient au déficit de réponses locales sur le territoire. De fait, **les articulations institutionnelles et partenariales seraient à davantage développer** : tant au sein de l'offre d'accompagnement que sur la complémentarité avec les nombreux dispositifs sur les versants de l'accompagnement social, de l'insertion/accompagnement professionnel, de l'accompagnement des plus jeunes, ou encore de l'accompagnement à la retraite des plus âgé.es.

Enfin, **quelques points de vigilance sont relevés** : la difficile gestion des transitions dans les parcours (notamment pour les plus âgés avec l'abandon du travail symbolique de multiples ruptures : lieu de vie, d'hébergement, collectif de travail, monde du handicap) ; l'image et la communication autour des sections annexes (la SA a souffert d'une image négative et le terme de section annexe est parfois interprété comme étant péjoratif) ; l'impact financier du basculement en SA pour les usagers (pour les personnes dont l'AAH est inférieure à 80 % d'invalidité, pour celles en logement autonome, pour ceux partant en retraite).

Des **préconisations** sont ainsi proposées pour améliorer le dispositif, articulées autour de **5 axes** principaux :

- Communiquer en externe autour du dispositif.
- Encourager la montée en compétences au sein des SA,
- Développer les articulations partenariales,
- Revoir les articulations institutionnelles,
- Améliorer le cadrage et le pilotage du dispositif.

Les résultats de l'évaluation permettront d'éclairer la décision des élu.es quant aux évolutions de ce dispositif (objectifs poursuivis, public visé...) et viendront nourrir les travaux engagés pour le renouvellement du schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en

situation de handicap.

Décide :

- de prendre acte de l'évaluation du dispositif breillien des sections annexes d'Esat réalisée en 2021.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 5 juillet 2022

ID : AD20220018

Signé électroniquement le mercredi 06 juillet 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT